



PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2019

*Service de l'assainissement non collectif- NOTE
LIMINAIRE*

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
Exercice 2019



CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	2
2.1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS.....	2
2.1.1. <i>LE ZONAGE.....</i>	2
2.1.2. <i>L'EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANT DESSERVIS PAR LE SERVICE.....</i>	2
2.1.3. <i>L'INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</i>	4
2.1.4. <i>LE CONTROLE DU NEUF.....</i>	4
2.1.5. <i>LE CONTROLE DE L'EXISTANT.....</i>	5
2.2. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE	6
2.2.1. <i>LA TARIFICATION.....</i>	6
2.2.2. <i>LES RECETTES DU SERVICE</i>	7
2.3. INDICATEUR DE PERFORMANCE : LE TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	8
CHAPITRE 2 : ANNEXES	9
3.1. RAPPEL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS.....	9

CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est effectif sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron depuis sa création en date du 1^{er} janvier 2017. Le service est géré en régie directe.

Toutefois, au préalable de la fusion des territoires « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » et « Quercy Vert », les Services Publics de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) existaient sur chacun des territoires.

Le SPANC avait été créé par délibération en date du :

- 16 janvier 2006 sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, pour les missions obligatoires de contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif ; la collectivité avait décidé de ne pas mettre en œuvre les missions optionnelles (entretien et travaux).
- 1er janvier 2010 sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes du Quercy Vert, pour les missions obligatoires de contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif ; la collectivité avait décidé de ne pas mettre en œuvre les missions optionnelles (entretien et travaux).

2.1. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

2.1.1. LE ZONAGE

A l'issue des enquêtes publique, un zonage d'assainissement a été réalisé sur les communes du territoire communautaire.

Dans le cadre des Schémas Directeurs d'Assainissement, des cartes d'aptitudes des sols ont été réalisées sur les communes d'Abias, Bioule, Bruniquel, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaïssac. Ces cartes sont disponibles dans les locaux des services de la Communauté de Communes ou dans chaque Mairie, sur simple demande.

2.1.2. L'EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANT DESSERVIS PAR LE SERVICE

Le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif a évolué entre 2018 et 2019 de la façon suivante :

Communes	nb d'habitants (données INSEE)		Evolution
	2018	2019	
Abias	3298	3301	0.09%
Bioule	1139	1144	0.44%
Bruniquel	620	617	-0.48%
Montricoux	1204	1218	1.16%
Nègrepelisse	5693	5707	0.25%
St-Etienne-de-Tulmont	3825	3862	0.97%
Vaïssac	825	880	6.67%
Genebrières	667	646	-3.15%
Léojac	1299	1324	1.92%
Monclar de Quercy	1976	2011	1.77%
Puygaillard de Quercy	397	395	-0.50%
La Salvétat Belmontet	818	830	1.47%
Verlhac Tescou	534	533	-0.19%
	22295	22468	0.78%

Communes	nb d'ANC	nb d'habitants desservis par l'ANC
Albias	625	1446
Bioule	315	738
Bruniquel	293	360
Montricoux	325	594
Nègrepelisse	1001	2436
St-Etienne-de-Tulmont	1022	2274
Vaïssac	299	717
Genebrières	245	637
Léojac	385	893
Monclar de Quercy	545	758
Puygaillard de Quercy	146	299
La Salvetat Belmontet	393	857
Verlhac Tescou	212	443
TOTAL	5806	12452

Le nombre de ménages relevant d'un dispositif d'assainissement non collectif est de 5806.

	2018	2019	Evolution en %
Evolution du nombre d'habitant desservis par le SPANC	12494	12452	-0.34%

L'évolution du nombre d'habitants desservis est en très légèrement baisse entre 2018 et 2019. Cette valeur est une conséquence de la mise à jour du fichier client à l'avancement des contrôles de bon fonctionnement des installations existantes.

2.1.3. L'INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C'est un indicateur qui permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Cet indicateur porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

Barème	Notation pour la collectivité
A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)*	
+20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	x
+20 : application d'un règlement de Service Public de l'Assainissement Non Collectif approuvé par délibération	x
+30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	x
+30 : mise en œuvre de la vérification de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	x
B – Eléments facultatifs du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)	
+10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande de propriétaire l'entretien des installations	
+20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande de propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	
+10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	
TOTAL	100

* « La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100. »

2.1.4. LE CONTROLE DU NEUF

Chaque contrôle comprend au moins deux visites sur le terrain : une au moment du projet et la deuxième après travaux mais avant remblaiement pour le contrôle de bonne exécution.

Nombre de contrôle des installations neuves et réhabilitées			
Communes	2017	2018	2019
Albias	12	12	14
Bioule	7	16	11
Bruniquel	4	5	4
Montricoux	2	4	2
Nègrepelisse	38	28	31
St-Etienne-de-Tulmont	32	38	34
Vaïssac	10	7	5
Genebrières	2	5	3
La Salvetat Belmontet	9	12	11
Léojac Bellegarde	7	9	7
Monclar de Quercy	13	15	15
Puygaillard de Quercy	1	2	1
Verlhac Tescou	4	12	6
TOTAL	141	165	144

En 2019, se sont 54 installations qui ont été réhabilitées.

2.1.5. LE CONTROLE DE L'EXISTANT

Le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes doit être réalisé **tous les 10 ans maximum**.

Nombre de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes			
Communes	2017	2018	2019
Albias	31	396	2
Bioule	263	0	0
Bruniquel	0	0	0
Montricoux	0	0	0
Nègrepelisse	1	311	424
St-Etienne-de-Tulmont	66	2	0
Vaïssac	259	0	0
Genebrières	4	0	0
La Salvetat Belmontet	7	0	1
Léojac Bellegarde	15	5	53
Monclar de Quercy	13	1	0
Puygaillard de Quercy	3	0	121
Verlhac Tescou	0	0	0
TOTAL	662	715	601

Sur l'ex territoire de TVA, les premiers diagnostics ont été effectués de 2006 à 2009. L'année 2013 marque la reprise des contrôles des installations existantes avec le contrôle dit « de bon fonctionnement ».

Le démarrage des contrôles en 2006 ont été menés sur la commune Bruniquel ; c'est donc sur cette même commune qu'ils ont repris. Puis, sur la commune de Montricoux en 2014, St-Etienne-de-Tulmont en 2015 et 2016. Les communes de Vaïssac et Bioule ont vu les contrôles reprendre sur l'année 2017, suivi d'Albias et Nègrepelisse en 2018.

Sur l'ex territoire du QV, les premiers diagnostics ont été à partir de 2010.

A noter que le contrôle des installations existantes peut également être réalisé à l'occasion d'une vente sur demande du propriétaire.

En effet, conformément à la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 et à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 - article 160, plus couramment appelée Grenelle 2, à partir du 1er janvier 2011 : *"Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif {...} et daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation. »*

Ce diagnostic a pour but d'évaluer la conformité de l'installation individuelle d'assainissement, et les éventuels risques pour la santé et l'environnement.

En cas de non-conformité de l'installation individuelle d'assainissement au moment de la signature de l'acte authentique de vente, **l'acquéreur disposera d'un délai d'un an pour effectuer les travaux de mise en conformité** (article L271-4 du code de la construction).

Nombre de contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes			
Communes	2017	2018	2019
Albias	12	1	5
Bioule	2	4	4
Bruniquel	16	13	10
Montricoux	2	12	6
Nègrepelisse	31	20	10
St-Etienne-de-Tulmont	5	11	17
Vaïssac	2	4	1
Genebrières	4	7	5
La Salvetat Belmontet	8	10	12
Léojac Bellegarde	2	6	7
Monclar de Quercy	7	18	11
Puygaillard de Quercy	1	3	2
Verlhac Tescou	4	6	2
TOTAL	96	115	92

Le nombre de contrôles dans le cadre des ventes a légèrement diminué entre 2018 et 2019.

2.2. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

2.2.1. LA TARIFICATION

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service à caractère industriel et commercial, il doit impérativement être financé par une redevance perçue auprès des usagers.

Le décret du 13 mars 2000 confirme que « lorsque le service d'assainissement concerne à la fois l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, deux redevances distinctes sont instituées ». Ce même décret précise qu'il faut facturer les charges du contrôle de la conception et de l'implantation de l'installation au propriétaire et celles du contrôle de l'entretien au titulaire de l'abonnement de l'eau.

➤ Le contrôle du neuf et des réhabilitations

Pour cette prestation, sur l'exercice 2019, sur l'ensemble du territoire, une redevance forfaitaire a été créée par délibération à un montant de 130 € (soit 65 € par visite).

➤ Le contrôle de bon fonctionnement de l'existant

Pour cette prestation, sur l'exercice 2019, la facturation l'ensemble du territoire, correspond à une redevance forfaitaire, créée par délibération, à un montant de 20 €. Cette somme apparaît sur la facture de consommation de l'eau potable, soit 10 € au semestre.

Facture type assainissement non collectif

Redevance forfaitaire pour le contrôle de bon fonctionnement des installations d'ANC	Tarif au 01/01/2019 en euros par an	Taux TVA 2018	Tarif au 01/01/2020 en euros par an	Taux TVA 2019	Evolution en %
Part collectivité					
Redevance forfaitaire	20	0	20	0	0.00
Total € HT					
TVA	0		0		
Total en € TTC	20		20		0.00
Prix TTC du service par an	20		20		0.00

➤ Le contrôle dans le cadre des ventes

Pour cette prestation, une redevance forfaitaire a été créée en 2019 par délibération à un montant de 73 €. La facture est émise à l'issue du contrôle.

2.2.2. LES RECETTES DU SERVICE

Sur l'exercice 2019, la totalité des redevances a généré une recette de 98 977.37 €.

2.3. INDICATEUR DE PERFORMANCE : LE TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Cet indicateur correspond à la somme du nombre d'installations neuves ou réhabilitées contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Pour l'exercice 2019, la conformité définie dans l'arrêté du 2 décembre 2013 est celle retenue pour cet indicateur.

Communes	Nombre ANC	Nombre ANC conformes	Nombre ANC sans nuisance, ni risque
Albias	625	298	352
Bioule	315	130	120
Bruniquel	293	64	153
Montricoux	325	136	40
Nègrepelisse	1001	596	451
St-Etienne-de-Tulmont	1022	168	29
Vaïssac	299	72	184
Genebrières	245	216	437
La Salvetat Belmontet	393	218	56
Léojac Bellegarde	385	288	548
Monclar de Quercy	545	252	66
Puygaillard de Quercy	146	122	161
Verlhac Tescou	212	139	35
TOTAL	5806	2709	2632

Pour le calcul de cet indicateur, nous prendrons donc :

- les 2709 installations contrôlées conformes depuis 2006,
- les 2632 installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement,
- les 5806 installations contrôlées depuis la création du service.

La formule de calcul est la suivante : (le nombre d'installations contrôlées conformes depuis 2006 + le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / (le nombre total des installations contrôlées depuis la création du service) x 100

Soit, $(2709+2632) / 5806 \times 100 = 91.9\%$ pour 2019.

CHAPITRE 2 : ANNEXES

3.1. RAPPEL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</u>
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	<u>Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées</u>
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	<u>Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</u>
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>
Abonnés	Indicateur performance	de P201.1	<u>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</u>
Réseau	Indicateur performance	de P202.2A	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'en 2012)</u>
Réseau	Indicateur performance	de P202.2B	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</u>
Collecte	Indicateur performance	de P203.3	<u>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</u>
Épuration	Indicateur performance	de P204.3	<u>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</u>
Épuration	Indicateur performance	de P205.3	<u>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</u>

Boue	Indicateur performance	de P206.3	<u>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation</u>
Gestion financière	Indicateur performance	de P207.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>
Abonnés	Indicateur performance	de P251.1	<u>Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</u>
Réseau	Indicateur performance	de P252.2	<u>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</u>
Réseau	Indicateur performance	de P253.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</u>
Epuration	Indicateur performance	de P254.3	<u>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel</u>
Collecte	Indicateur performance	de P255.3	<u>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</u>
Gestion financière	Indicateur performance	de P256.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>
Gestion financière	Indicateur performance	de P257.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>
Abonnés	Indicateur performance	de P258.1	<u>Taux de réclamations</u>